

## Politique de gestion des conflits d'intérêt en vigueur au 20/06/2022

Dans le cadre de ses activités, GREENMAN ARTH est susceptible d'être confrontée à une situation dans laquelle les intérêts d'un client pourraient être en conflit avec ceux d'un autre client, d'un collaborateur de la Société de Gestion ou de la Société de Gestion elle-même.

Conformément aux dispositions réglementaire issues notamment des Directives AIFM et MIF2, la Société de Gestion a ainsi mis en place une politique de prévention et de gestion des situations de conflits d'intérêts afin d'assurer la protection et la primauté des intérêts de ses clients et de permettre le traitement équitable de ces conflits en cas de survenance.

Cette politique a ainsi pour objet :

- d'identifier les situations potentielles de conflits d'intérêts à l'aide d'une cartographie des conflits d'intérêts potentiels dont l'objectif est de recenser les situations susceptibles de générer un conflit d'intérêts et de répertorier des scénarii types de conflits d'intérêts pouvant potentiellement porter atteinte à un ou plusieurs clients ;
- de présenter les mesures visant à prévenir la survenance de telles situations : la Société de Gestion a mis en place des procédures internes visant à prévenir la survenance de conflits d'intérêts. A cet effet, les collaborateurs sont régulièrement sensibilisés afin d'assurer à ces derniers une connaissance effective des procédures à respecter ; et
- d'énoncer les mesures permettant de gérer les situations avérées de conflits d'intérêts : dans certaines situations complexes ou particulières, si les procédures ou les mesures mises en œuvre ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le conflit potentiel ne peut porter atteinte aux intérêts de l'un de ses clients, GREENMAN ARTH met en œuvre une procédure de gestion des conflits

d'intérêts fondée sur la transparence des actions à l'égard de ses clients et leur information claire et suffisamment détaillée de la nature, des causes et des conséquences de ce conflit.

La procédure complète de gestion des conflits d'intérêt de GREENMAN ARTH est tenue à la disposition de tout investisseur ou investisseur potentiel qui en ferait la demande.